



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 juin 2023

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°1 - Modification en cours du marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS :

Jean-Louis MILANI à Pierre SAVELLI

ABSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Avenant n°1 - Modification en cours du marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2112-9 complété par la circulaire 6338-SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (215 000 € HT à ce jour) ;

Vu le marché 21004COL « Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia », notifié le 25 mars 2022 à la SARL Diffusion Matériel de Protection (DMP) sise Rond-point de Ceppe – RN 193 – 20 620 Biguglia (SIRET n°379 488 646 488 00033) pour une durée de 36 mois ;

Considérant que la révision des prix est imposée pour les marchés d'une durée d'exécution supérieure à trois mois dont le prix est directement affecté par les fluctuations de cours mondiaux ;

Considérant en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à la conclusion d'un avenant n°1 afin d'y inclure une clause de révision des prix ;

Considérant que cet avenant ne présente pas d'incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;

Vu le rapport présenté ce jour en Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le projet d'avenant n°1, ci annexé, relatif au marché 21004COL « Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia » ;

OBJET : Avenant n°1 - Modification en cours du marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **05 JUL. 2023**
et publication ou notification
du **05 JUL. 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
[Signature]
Nora MACHRAOUI